

REGLEMENT



CONCOURS COMMUNAL DU FLEURISSEMENT 2025

➤ Les inscriptions :

- Ce concours gratuit est ouvert à tous les habitants, à l'exception des lauréats des concours 2023 et 2024 (prix d'honneur) et des membres actifs de l'association.
- Les bulletins d'inscription sont à retirer et à rapporter à la mairie.
- La date limite de dépôt des inscriptions est fixée au 3 juillet 2025.
- La date du passage du jury : 7 juillet 2025.
- Les concurrents doivent s'inscrire dans une seule catégorie. Si dans une catégorie, il n'y a qu'un ou deux participants, ces derniers seront intégrés à une autre catégorie.

➤ Les 4 catégories du concours :

- Catégorie 1 : Façade des maisons
- Catégorie 2 : Maisons et jardins fleuris
- Catégorie 3 : Fermes et longères fleuries
- Catégorie 4 : Parcs et grands jardins.

➤ Jury et notation

- Le jury sera composé de deux ou trois personnes : un professionnel (ou passionné des concours de fleurissement) extérieur à la commune et un ou deux membres de l'association des autres communes du canton.
- Les 4 critères de notation pris en compte : la variété et la diversité, l'harmonie, la tenue, le développement durable et l'originalité.
- Le classement sera établi par catégorie.
- Chaque participant sera récompensé.